

GROUPE BIGARD
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 100 000 000 euros
Siège social : Kergostiou - 29300 QUIMPERLE
SIREN 776 221 467 RCS QUIMPER

Note méthodologique
Déclaration de Performance extra-Financière
Données 2024

Le présent Rapport Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), constituant la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du Groupe BIGARD au titre de l'exercice 2024, a été élaboré conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de Commerce. Il a vocation à présenter les conséquences sociétales et environnementales de l'activité industrielle et commerciale de transformation des viandes du Groupe BIGARD.

Les données présentées dans le Rapport RSE correspondent au périmètre suivant :

→ Période : 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

→ Sociétés :

- Groupe BIGARD (RCS 776 221 467)
- CHARAL (RCS 546 950 379)
- SOCOPA VIANDES (RCS 508 513 785)
- BIGARD DISTRIBUTION (RCS 795 850 155)
- BBV (RCS 392 806 741)
- LAG (RCS 320 229 461)
- SOVIARUNGIS (RCS 401 264 866)
- GALLAIS VIANDES (RCS 432 033 918)
- SOL (RCS 529 183 790)
- CODEVIA (RCS 408 753 903)
- TRACOVAL (RCS 444 462 840)
- BICHON G.L. (RCS 867 800 161)
- ARCADIE VIANDES (RCS 888 889 060)
- DESTREL VIANDES (RCS 888 886 751)
- COMPAGNIE EUROPEENNE DE TANNAGE (347 886 186)
- CET ENVIRONNEMENT (RCS 438 726 440)
- ETABLISSEMENTS ABERA (RCS 599 200 995)
- PORCGROS (RCS 592 041 925)

Ces sociétés sont dénommées sous le vocable « Groupe BIGARD » ou « le Groupe ».

Le rapport RSE a été structuré sur la base de six enjeux, expression de la responsabilité sociétale et environnementale du Groupe BIGARD au cours de l'exercice 2024.

Enjeu	Opportunités / Risques	Politique / Moyens	Indicateurs clefs de performance	Objectifs
1. Développer les compétences de chacun des de nos collaborateurs	Par le développement des compétences des salariés : - assurer la préservation des savoir-faire dont dépend la compétitivité du Groupe BIGARD à long-terme ; - fidéliser les salariés en donnant du sens au travail, en développant la maîtrise des compétences et en favorisant l'évolution professionnelle.	Politique Parcours Professionnels formalisée dans un Accord d'Entreprise Démarche Compétence	Part des salariés en CDI qui ont bénéficié d'une promotion au cours de l'année	A minima 15 % de l'effectif en CDI bénéficie d'une promotion chaque année (évolution d'échelon / de niveau / de statut et/ou d'emploi)
2. Préserver la santé globale des salariés	Contribuer à la santé des collaborateurs en prévenant les risques professionnels directement liés à leur poste de travail et en mettant à leur disposition des moyens de prise en charge de leur santé globale	Politique Prévention santé au travail formalisée dans un Accord d'Entreprise Garanties Ma Solution Santé, Mutuelle de l'entreprise Politique Respect des diversités et prévention des discriminations formalisée dans un Accord d'Entreprise	Taux de fréquence global et taux de gravité <u>global</u> Les taux considèrent les absences pour accidents de travail (AT), maladies professionnelles (MP) (dont rechutes) et les accidents de travail	Les objectifs du Cadre Annuel de Prévention du Groupe 2024 (CAP 2024) portant sur les accidents de travail, les maladies professionnelles et le taux d'absentéisme. En l'occurrence pour 2024 : - moins de 45 AT par mois, - moins de 180 maladies professionnelles en 2024 - moins de 6 % d'absentéisme total cumulé en 2024

Enjeu	Opportunités / Risques	Politique / Moyens	Indicateurs clefs de performance	Objectifs
3. Engager durablement le collectif de travail	<p>Fédérer les salariés au sein de l'entreprise et à l'entreprise, pour qu'ils s'y épanouissent durablement / fidélisation des collaborateurs</p> <p>Garantir un bon niveau de dialogue social et l'entretien du lien social</p>	<p>Politique Dialogue social institutionnel formalisée dans un Accord d'entreprise</p> <p>Ensemble des politiques Ressources Humaines, dont Prévention de la santé au travail, Ma Solution Santé, Respect des diversités et prévention des discriminations</p>	Taux d'absentéisme total cumulé en 2024	Moins de 6 % d'absentéisme total cumulé en 2024
4. Garantir la qualité de nos viandes et produits	<p>Contribuer à la satisfaction des clients et des consommateurs en visant un haut niveau d'exigence de qualité des viandes et des produits commercialisés par le Groupe</p> <p>Préserver l'image du Groupe dans un contexte de remise en cause du modèle de production de l'industrie agroalimentaire</p>	Politique Qualité	<p>Part des établissements industriels dont le système de management est certifié</p> <p>Part des établissements industriels développant une activité de production de produits élaborés dont le système de management est certifié</p>	<p>75 % en 2025</p> <p>Objectif : 100 % en 2026</p>
5. Assurer la bientraitance animale	<p>Assurer le respect des animaux et de leurs besoins</p> <p>Préserver l'image et la réputation du Groupe dans un contexte de forte remise en cause de la consommation de produits d'origine animale</p>	<p>Politique Bientraitance Animale</p> <p>Dynamique d'investissement</p>	Note globale Groupe du programme annuel d'audit inopiné tierce partie	Note globale de 90 %

Enjeu	Opportunités / Risques	Politique / Moyens	Indicateurs clefs de performance	Objectifs
6. Préserver les ressources et prévenir les risques environnementaux	<p>Contribuer à la préservation des ressources naturelles nécessaires à notre activité</p> <p>Contrôler les impacts de nos activités industrielles et de distribution, notamment en termes de rejets, d'émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Prévenir les pollutions</p> <p>Préserver l'image du Groupe</p>	<p>Respect de la réglementation</p> <p>Démarches pilotées par la Direction Technique : sobriété énergétique, valorisation des déchets, trajectoire carbone, bonnes pratiques de construction et modernisation des process dans le cadre de la dynamique d'investissement</p>	<p>Taux de valorisation des déchets via des filières dédiées</p>	90 % des volumes de déchets générés

PRECISIONS :

Enjeu 1

- ◆ Tous les chiffres clefs présentés ainsi que le détail des effectifs sont considérés à l'échelle du Groupe BIGARD dans son intégralité.
- ◆ Le taux de réussite suite à un parcours Pass IFRIA correspond au taux d'intégration en contrat de travail durable en fin de parcours des salariés ayant engagé un parcours en 2023 et 2024, et l'ayant dans tous les cas terminé en 2023 et 2024 (le but étant de disposer d'une donnée stable, calculée sur une année complète, de nombreux parcours engagés en 2024 n'ayant pas pris à date de vérification).
- ◆ Les données relatives à la formation continue au titre de l'exercice 2024 sont consolidées par le Siège à fin février 2025. En réalité, le nombre d'heures de formation continue réalisées en 2024, comme il a pu être constaté lors des vérifications sur le terrain, est plus important, en particulier s'agissant de formation au poste de travail. L'enregistrement des actions de formation répond en effet à plusieurs étapes de validation du terrain jusqu'au Siège, qui admettent un décalage significatif de consolidation. Les projets de modernisation et de digitalisation du système de formation doivent permettre dès l'exercice 2025 de fluidifier la remontée des informations, sous des délais impartis qui seront précisés pour disposer d'une information, à chaque niveau de l'entreprise, qui soit la plus en cohérente possible avec la réalité opérationnelle.

Enjeu 2

- ◆ Tous les chiffres clefs présentés ainsi que le détail des effectifs est considéré à l'échelle du Groupe BIGARD dans son intégralité.

Enjeu 3

- ◆ Tous les chiffres clefs présentés ainsi que le détail des effectifs est considéré à l'échelle du Groupe BIGARD dans son intégralité.

Enjeu 4

- ◆ Le pourcentage d'approvisionnement en animaux français est calculé par référence aux animaux cumulativement achetés et abattus au sein du Groupe BIGARD. Les critères de sélection ont été précisés, passant « d'élevés et abattus en France » à « nés, élevés et abattus en France ».
- ◆ La part d'approvisionnement d'animaux répondant aux exigences de labels officiels de qualité Label Rouge et Agriculture Biologique est calculée par référence au nombre d'animaux cumulativement achetés et abattus au sein du Groupe BIGARD.

- ♦ Le pourcentage de volumes de viandes et produits commercialisés en 2024 par le Groupe BIGARD exclusivement et totalement valorisés au sein de nos ateliers en France, depuis de la matière viande issue d'animaux sélectionnés et abattus au sein du Groupe BIGARD, sans ajout d'autres aliments achetés à l'extérieur, est basé sur le total des volumes de produits alimentaires commercialisés en 2024.
- ♦ Les sources méthodologiques et scientifiques utilisées pour établir le schéma « Les bienfaits de la viande » sont les suivantes :
 - « Les nouvelles générations transforment la consommation de viande », G. TAVOULARIS et E. SAUVAGE pour le CREDOC, Consommations et Modes de vie, n° CMV300, septembre 2018
 - Résultats de l'enquête « Comportements et attitudes alimentaires en France (CAF) », CREDOC, mai 2023
 - Sur les références nutritionnelles en vitamines et minéraux, et les apports en protéines et acides gras : études de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de 2007, 2011 et 2021
 - Lescinsky, H., Afshin, A., Ashbaugh, C. et al. Health effects associated with consumption of unprocessed red meat: a Burden of Proof study. Nat Med 28, 2075–2082 (2022). <https://doi.org/10.1038/s41591-022-01968-z>

Enjeu 5

- ♦ Le programme d'audit 2024 ne comprend pas le site de Le Vigeant, intégré au Groupe en cours d'exercice.
- ♦ L'audit de l'abattoir d'Anglet prévu au programme d'audit 2024 s'est déroulé début janvier 2025.

Enjeu 6

- ♦ Le suivi des consommations d'électricité et de gaz naturel est consolidé par la Direction Technique sur la base des données transmises par les établissements. Il concerne l'ensemble des établissements industriels du Groupe, exceptés BIGARD DISTRIBUTION, BICHON GL ainsi que les établissements situés au sein du MIN de Rungis, qui relèvent des sociétés : BBV, LAG, SOVIA, BIGARD (établissement de Rungis) et PORCGROS, dont les consommations sont non-significatives compte tenu du total consolidé. Les sociétés CET et CETE ne sont pas prises en compte pour les consommations de gaz naturel.
- ♦ S'agissant des évolutions des consommations d'électricité sur la période 2022 à 2024, il convient de tenir compte du fait que les consommations de l'établissement DESTREL VIANDES ne sont pas considérées en 2022, car non consolidées à cette date.
- ♦ Le suivi des volumes d'eau utilisés est consolidé par la Direction Technique sur la base des données transmises par les établissements, sans contrôle de cohérence global réalisé en 2024 ; celles-ci sont issues soit de relevés des compteurs selon un plan géré par les services maintenance de l'établissement, soit sur la base des factures réglées au fournisseur. Les sociétés BIGARD DISTRIBUTION, PORCGROS, BBV, LAG,

SOVIARUNGIS, TRACOVAL, les sites de Parthenay et Landivy à consommation non significative ne sont pas incluses dans le décompte des utilisations d'eau ; il n'intègre pas le site de Le Vigeant (société BICHON GL) intégré en cours d'exercice 2024.

- ♦ Le suivi annuel consolidé des déchets ne comprend pas les sociétés BIGARD DISTRIBUTION, TRACOVAL, PORCGROS, BBV, SOVIARUNGIS, LAG et les sites de Parthenay, Landivy, Rungis.

Autre

- ♦ En 2024, le Groupe BIGARD n'a pas mis en place de politique visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.
- ♦ En 2024, le Groupe BIGARD n'a pas mis en place de politique visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives pendant le temps de travail.

*
* * *